



Commission Voirie

Mercredi 18 Février 2015

Étaient présents :

Mesdames : Marie-Joëlle LENFANT, Katia CAMUS, Frédérique PIEDNOEL, Marianne BINON, Severine DESCHACHT, Caroline VIDEMENT

Messieurs : Jacky BIDAULT, Miguel MORENNE, Lionel LEGRIX, Guy BORDEAU, P FICHAUX, Michel DESVEAUX, Pierre DUMONT, Jean-Marie BOUCOURT, Gérald COUPE, Christophe MAGUIN, Patrick MAUGARS, Jean-Pierre MANCHON, Jean-François LABORDE, Jean-Yves LAUDREL, Jean-Claude COURANT, Jean-François LEBLOAS, Marc HALTCHAZIAN, Bertrand LABIGNE, Daniel BLUET, Vincent SAIGRE, Philippe DESRUES, Didier JUHEL, Michel QUENNEVILLE, Olivier GUERRE, Jérôme JEANNOT, Michel LANNIER, Didier DAGOMET, Alain PARIS, Christophe PETIT, Cédric VIGUERARD, Patrick BELLAMY, René LOUR, Jean-Claude CORBEL, Didier PIEDNOEL, Dannie LEBLANC, Cyrille ANDRE, Eric JAMMET, Christian LEMAIRE, Eric DELAHAYE, Alain LOEB, Hervé PICARD, Vincent GOSSELIN, Jérôme CANIVAL, Bertrand PETEL, Olivier AUTECHAUD, Michel QUILLET, Jacques LECERF, Jean-Claude CHRISTOPHE

Excusé : Yves LANIC, Alain PARIS, Henri MARTINEZ-GIL, Claude PHILIPPE, Yves BEAUCHAMP.

Étaient également présents :

Messieurs : Philippe CROU, Ludovic LEFORT, David BEAUVILLE, Martial ZARB, Mathieu SANSON.

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Power Point diffusé pendant la commission
- modèle de convention petits aménagements
- modèle arrêté permanent de circulation

Monsieur Jacky BIDAULT, Président de la Commission Voirie et Madame Marie-Joëlle, Rapporteur, ouvrent la séance à 18h00.

Monsieur LEFORT rappelle que l'ensemble de la commission est enregistré en audio via les micros individuels lorsqu'ils sont activés.

Monsieur LEFORT présente les agents du service Voirie, Mathieu SANSON, responsable du Pôle Aménagement avec Jean François Pochon et Sylvain Edorh, chargés de projets, Martial ZARB qui gère le Secteur Nord au niveau de l'entretien, David BEAUVILLE, responsable pôle exploitation et qui gère le Secteur Sud de l'entretien, Hervé Auzoux qui instruit les réponses aux ADS et DT/DICT, Ludovic LEFORT, responsable du service Voirie, Béatrice Le Gall assistante du Service et Philippe CROU, directeur des Services Techniques, de l'Environnement et du Cadre de Vie assisté par Isabelle LEBRASSEUR. Monsieur LEFORT présente aussi en détail les équipes de terrain à l'aide du power point.

Ordre du jour :

- 1) Programme de renforcement, Budget 2015 et voie Verte**
- 2) Bilan Diagnostic ouvrages d'art**
- 3) Petits aménagements**
- 4) Questions diverses**

1 – Programme et budget 2015

Monsieur LEFORT précise que le programme de cette année est de plus de 14 km de voirie.

A) Présentation de la campagne de renforcement

David Beauville et Martial Zarb ont présenté le programme prévisionnel de renforcement. Pas d'observations majeures, car les communes avaient pris part à l'établissement des programmes.

Toutefois, Mr LOEB précise que sur le Vieux Rouen, des travaux sont à prévoir sur l'impasse de la rue Principale (dite SAPN), après le forage dirigé prévu par le cycle de l'eau. Monsieur Beauville rappelle que de nombreux travaux sont déjà prévus sur Saint Pierre du Vauvray dans le bourg. Ces travaux peuvent être inscrits en 2016.

Madame LEBLANC demande si la pose de glissières de sécurité est prévue sur la route de Damneville. Monsieur Beauville précise que cela ne rentre pas dans le programme de renforcement, mais dans l'entretien sans participation de la commune.

Madame LEBLANC demande aussi ce qu'il en est de la prolongation de l'enrobé sur la route du Coudray. Monsieur Beauville répond que 400 m sont prévus cette année sur les 1.2 km du chemin du Hazé, ce qui correspond à la demande de la commune sur 2015.

B) Budget 2015

Monsieur LEFORT présente le budget 2015 voté lors du dernier conseil de janvier.

Monsieur BIDAULT précise que le budget renforcement est passé de 2 000 000 € à 2 400 000 €. En effet, suite au diagnostic des voiries et aux 10 kms refaits en moyenne par an, les voies en rouge n'auraient été totalement reprises que dans 10 ans. De ce fait, les voies en jaune seraient passées en rouge. Monsieur BIDAULT est donc intervenu auprès du président, comme en fin d'année 2014 pour permettre d'augmenter à 14 km le linéaire prévu en 2015. En cours d'année des ajustements de crédits pourraient être encore envisagés.

C) Voie verte

Monsieur FICHAU demande s'il est prévu d'aménager la voie verte entre Pinterville et Acquigny. Monsieur LEFORT répond que les extensions de voie verte du prochain contrat d'agglomération concernent les prolongations vers Martot, Saint Pierre du Vauvray, et vers la base de loisirs des 3 lacs mais pas vers Acquigny. Monsieur CROU précise que RFF pourrait donner à la CASE l'autorisation de réutiliser l'ancienne voie ferrée. Monsieur BIDAULT précise que la liaison vers Acquigny en voie verte pourrait être étudiée en dehors du contrat d'Agglomération.

Par ailleurs, Monsieur LOEB demande si, suite au chantier d'assainissement, un état des lieux des voiries sera fait après travaux. Monsieur LEFORT précise que les voiries seront remises en état et refonctionnées après passage des canalisations par les entreprises. Pendant cette période, le service Voirie ne programme pas de travaux et accentuera ses interventions les années suivantes. Monsieur BEAUVILLE confirme que suite aux récents travaux d'assainissement, les voies sont la plupart du temps bien refaites sauf quelques points particuliers.

Monsieur CROU précise que les états des rues pourront être mis à jour dans le diagnostic voirie en fonction des travaux réalisés.

Monsieur LEFORT présente le calendrier des opérations et insiste notamment sur les demandes liées aux fonds de concours. Il demande aux communes de faire parvenir leurs demandes pour cette année et l'ensemble du mandat. La CASE doit avoir une vision à long terme au niveau des aménagements qualitatifs, car les budgets doivent être calibrés au plus juste. Il finit par présenter le programme 2015 des aménagements qualitatifs.

Monsieur LOEB précise que dès qu'il aura le planning de l'extension de la salle des fêtes, il le communiquera au service voirie pour le projet de la rue de la Laiterie.

2 – Bilan Diagnostic Ouvrages d'art

Monsieur BIDAULT rappelle que la CASE s'implique financièrement dans les ouvrages d'art.

Monsieur SANSON présente le diagnostic à l'aide du power point. Il définit ce que l'on entend par ouvrage d'art, pourquoi il est indispensable de les entretenir, et qui s'en charge.

Il présente ensuite le bilan sur les 82 ouvrages d'art de la CASE.

Des marchés de maîtrise d'œuvre sont en cours de négociation concernant les ouvrages les plus dangereux à Acquigny et Amfreville sur Iton.

Des reprises de désordres sont prévus sur l'ouvrage de Pitres situé rue des écluses.

Enfin, sous réserve d'une demande officielle de la commune de Val-de-Reuil, la passerelle du CFA pourrait être déposée cette année.

Monsieur LECERF précise que le courrier confirmant cette demande ne devrait pas tarder.

Monsieur SANSON précise que 2 marchés à bon de commande vont être mis en place pour les petits entretiens et pour l'enlèvement des végétaux. Les ouvrages seront ensuite mis en place dans le SIG de la CASE.

Monsieur QUENEVILLE demande si le barrage sur l'Eure est géré par le service Voirie. Monsieur CROU précise que l'étude du DPF de l'Eure aval est en cours et que le barrage de Martot est toujours sous gestion de l'État. L'étude en cours précisera son avenir.

Monsieur BORDEAU informe qu'une fissure existe sous le pont au-dessus de l'Eure à Acquigny. Monsieur SANSON indique que cet ouvrage est géré par le CG27 et qu'il le signalera au service concerné.

3 – Petits Aménagements

Monsieur LEFORT précise que les règles ont été modifiées lors du dernier conseil. Les 33 communes de moins de 3000 habitants peuvent bénéficier de 2 conventions de 20 000 € HT sur le mandat sans qu'aucune participation ne soit demandée. Cette modification se fera à budget constant pour la CASE. Le type de projet concerné ne change pas. Priorité sera donnée aux communes n'ayant pas eu de petits aménagements par le passé. Une nouvelle convention sera diffusée aux communes rapidement.

Monsieur DAGOMET évoque les soucis de sécurité sur la rue du docteur Schweitzer au niveau des 2 entreprises de carrosserie et de contrôle technique. Il déplore à ce niveau, le comportement routier d'une minorité, sur un lieu avec un va et vient important lié à la clientèle. C'est un axe très fréquenté car il permet de relier le lieudit du Moulin à Vent sur la RD 6155 à la RD 6154 et Acquigny. Il demande la possibilité de mettre un ralentisseur à ce niveau. Monsieur LEFORT précise que ce problème a déjà été évoqué par la commune mais que cette dernière a demandé un aménagement sur la rue Mermoz pour 2015. Ce projet pourrait donc être envisagé sur 2016.

Monsieur BIDAULT précise que normalement 13 à 14 projets pourraient être réalisés chaque année, et qu'il est possible de faire un aménagement de 40 000 € HT sur le mandat.

Monsieur LABIGNE demande à connaître la liste des travaux sur 2015. Monsieur LEFORT répond que les demandes n'ont pas encore été toutes reçues et la liste des petits aménagements n'a donc pas encore été faite.

Monsieur LABIGNE rappelle sa demande concernant la gestion des eaux pluviales route de Cavoville. Monsieur BEAUVILLE précise que ce problème est suivi par le service Cycle de l'eau, et qu'une étude a été produite sur 2015. Le technicien en charge de ce sujet prendra contact avec la mairie.

Monsieur FICHAUX informe que la commune souhaite un réaménagement de la départementale reliant Évreux et Louviers avec des financements CG, CASE, Commune et demande si ces petits aménagements peuvent venir en supplément de ceux prévus.

Monsieur LEFORT précise que ces petits aménagements ne se font que sur des voies communales. Il indique aussi que, dans certains cas très particuliers (contrat aggro etc.), la CASE peut prendre la maîtrise d'ouvrage sur des aménagements liés à des départementales avec des financements du CG, des communes, de la région (sur des pistes cyclables) etc. Mais, la plupart du temps c'est le département qui reste maître d'ouvrage comme sur les travaux en cours de la RD 6155 au niveau du Moulin à Vent.

Monsieur QUENEVILLE s'interroge sur les travaux résidence Saint Aignan En effet, 2 riverains accrochaient le bas de caisse de leurs véhicules. Monsieur SANSON précise qu'un chiffrage a été fait par VIAFRANCE. Lors de la dernière réunion, les riverains devaient revenir vers nous au bout de 2 mois, car lors des essais sur site ils ne touchaient plus. Après échange, Monsieur BIDAULT informe que l'une des entrées, celle du n°3 sera reprise.

Monsieur JEANNOT indique que suite au diagnostic très alarmiste des voiries sur la commune de Montauve, il aimerait connaître la date de début de travaux d'assainissement. Monsieur CROU indique qu'ils sont prévus fin 2015 début 2016 (à confirmer par le Service Eau-Assainissement).

Monsieur PIEDNOEL s'interroge sur la planification des aménagements qualitatifs lorsque le SIEGE a prévu un effacement de réseaux en 3 phases et notamment pour l'emplacement des candélabres. Il aimerait cependant attendre que les 3 tranches d'effacement soient réalisées avant de commencer les travaux d'aménagements qualitatifs. Monsieur LEFORT précise qu'il n'y a aucun projet de voirie pour le moment. Monsieur CROU précise qu'il faut dès maintenant organiser une mise au point entre tous les intervenants : CASE, commune et SIEGE,

Monsieur AUTECHAUD, indique que le CG a refait la RD qui traverse la commune, mais n'a pas refait le marquage axial alors que le marquage de places de stationnement l'a été par la CASE.

Monsieur LEFORT précise que la CASE n'est pas intervenue pour les places de stationnement. C'est le CG qui a réalisé celui-ci. Le marquage axial en agglomération sur RD est fait par le CG sur certaines communes et pas sur d'autres. Il faut contacter l'ARD (M Alleaume) à ce sujet.

Monsieur Beauville indique que les communes de Montauve et Acquigny ont engagé une procédure contre le département à ce sujet et réclament le marquage axial. Il précise aussi que le marquage axial a été refait par l'ARD sur les communes de Pinterville et la Haye Malherbe.

4 – Questions diverses

Monsieur LEFORT demande aux communes de prendre un arrêté général de circulation pour l'ensemble des agents de la CASE et des entreprises qui interviennent pour elles. Seuls Louviers et Val-de-Reuil l'ont fait. Monsieur LEFORT les en remercie. Cet arrêté permet de sécuriser au niveau des assurances en cas d'accident notamment pour tous les travaux en urgence. Un arrêté type sera joint au compte rendu de la réunion.

Monsieur LEFORT rappelle que des saeuses ont été demandées par les communes d'Igoville, de Saint Pierre du Vauvray, le Manoir sur Seine. À ce jour, il n'y a pas de budget pour ces demandes, mais elles pourront faire l'objet d'une DM. Il précise, pour les futures demandes de l'hiver prochain, que c'est

maintenant qu'elles doivent être transmises et non pas 15 jours avant les premiers flocons ! Il faut cependant être équipé d'un 3,5T benne à minima.

Monsieur LEFORT rappelle qu'Hervé AUZOUX, au sein du service, traite les DT/DICT. Les Déclarations de projet de Travaux (DT) sont des demandes qui sont faites en amont de tout projet. Les futurs maîtres d'ouvrages des travaux peuvent ainsi savoir si des réseaux existent dans le sous-sol de la future emprise du projet. La Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) est faite 10 jours ouvrés avant le début des travaux par l'entreprise concernée.

La CASE répond pour les réseaux dont elle a la charge : eau assainissement. Les communes les reçoivent pour leurs propres réseaux : éclairage public, arrosage... Il est inutile de renvoyer ces DT/DICT à la CASE qui les a déjà reçues. Par contre, les communes ont l'obligation légale de répondre concernant leurs réseaux.

Les permissions de voirie sont aussi gérées par Monsieur AUZOUX. Il rappelle qu'avant toute délivrance d'arrêté de circulation, la commune doit vérifier qu'il a bien été fait une permission de voirie par la CASE. Ceci permet de savoir qui fait des travaux, et surtout de suivre les réfections. Dans les permissions, il est bien précisé, que les réfections doivent être faites à l'identique de l'existant et en pleine largeur.

Monsieur CROU complète en précisant que Monsieur AUZOUX instruit les permis de construire (PC) ou d'aménager (PA), au niveau des services techniques. Or, les services techniques de la CASE ont souvent des soucis sur les PA avec les lotisseurs ou bailleurs qui ne viennent pas nous consulter avant le dépôt du permis. L'idéal c'est que le lotisseur/bailleur prenne contact avec les services techniques de la CASE, en amont, de manière à ce que tout soit réglé d'un point de vue technique lorsque le permis est instruit. Dans le cas contraire, les services techniques de la CASE émettent souvent des avis suspendus ou négatifs sur différents points, qui auraient pu être résolus en amont.

Monsieur LEBLOAS précise qu'un tampon d'assainissement s'enfonce rue des Ifs, ce qui a déjà été signalé à la CASE. Monsieur CROU précise que cela sera transmis à Veolia.

Monsieur BIDAULT lève la séance à 20h00.

Le Président de la commission Voirie

Jacky BIDAULT